

FLT HOLDING

Société par Actions Simplifiée au capital de 60 419 442 €

Siège social : 22 rue Boissière, 75116 PARIS

RCS PARIS 832 466 288

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 17 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril, les associés se sont réunis au siège social à 9 heures, en assemblée général extraordinaire, sur convocation du président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Franck TEMIM préside la séance en sa qualité de Président de la société.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Le texte des résolutions proposées,
- Rapport du Président,
- Une copie des statuts.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Extension de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 des statuts ;
- Délégation des pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport du Président et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social aux activités de « Conseil en ingénierie patrimoniale et financière ».

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

« Article 2 – Objet social

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- *conseil en ingénierie patrimoniale et financière ;*
- *la prise de participation, à savoir l'acquisition et la cession, sous quelque forme que ce soit, par souscription, achat, apport, fusion, échange, vente ou de toute autre manière, de titres dans toute entreprise commerciale ou civile, quel que soit sa forme juridique ou son lieu d'implantation ;*
- *l'animation active de ses filiales et de ses participations en vue de la conduite de la politique du groupe, ainsi que la réalisation pour leur compte de prestations de services de toute manière ;*
- *toute mission de direction générale, ou de gérance par la prise de mandats sociaux, l'assistance à ses filiales ou participations accordée sous quelque forme que ce soit, les prêts, avances ou garanties, toute mission opérationnelle et technique, la mise à disposition de tout service de gestion transversal, assistance administrative, technique, financière et juridique pour toute société, et notamment pour ses participations directement ou indirectement détenues ;*
- *toutes opérations d'acquisition ou de cession d'actifs immobilier ;*
- *et d'une manière générale, toutes opérations d'affaires ou entreprises quelconques, financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières et, plus particulièrement, celles se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus relatés ou qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son commerce.»*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et le président et reproduit sur le registre des assemblées générales.

Monsieur Franck TEMIM, Président